

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

JEUDI 26 MARS 2026

DELIBÉRATION

N°18/26-03-2026/43

OBJET :

COMMANDE PUBLIQUE

AUTORISATION RELATIVE À LA PASSATION, L'ATTRIBUTION, L'EXÉCUTION ET LA RÉCEPTION DES MARCHÉS PUBLICS ET DES ACTES MODIFICATIFS

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Quorum	:	26
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	25
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	20
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	45
Nombre total de votants	:	45
Adoption	:	45

Membres Elus Titulaires présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Angèle BASTIANI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Paula MOSCA, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGO, Gilles SIMEONI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Christophe ANGELINI à Cathy COGNETTI-TURCHINI, Danielle ANTONINI à Jean-Marc BORRI, Véronique ARRIGHI à Julien PAOLINI, Paul-Félix BENEDETTI à Hyacinthe VANNI, Romain COLONNA à Louis POZZO DI BORGO, Eveline GALLONI D'ISTRIA à Angèle BASTIANI, Dominique LIVRELLI à Gilles GIOVANNANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Gilles SIMEONI, Jean-Paul PANZANI à Jean-Charles GIABICONI, Pierre POLI à Saveriu LUCIANI, Paul QUASTANA à Paula MOSCA, Charlotte TERRIGHI à Pierre GUIDONI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis à Dominique DI MENZA, Joseph BENZONI à Olivier VALERY, Jean-François CASTELLI à Jeanne FRASSATI, Gilles CIONI à Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI à Jean DOMINICI, Michel IENCO à Pierre ORSINI, Antoine ROSSI à Dominique ANDREANI, Stefanu VENTURINI à Pierre NEGRETTI.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie réglementaire ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment ses articles 5.3- *Compétences du Conseil d'administration* et 5.4- *Délégation d'attributions du Conseil d'administration à d'autres instances de l'Établissement public* ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/22-12-2025/3 du 22 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse, portant désignation du 1^{er} Vice-Président de l'établissement ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 2 janvier 2026, prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

- Adoptant les délégations du Conseil d'administration au Bureau suivantes :
 - Organisation générale et fonctionnement de l'établissement ;
 - Approbation des contrats, conventions et marchés passés par l'établissement ;
- Fixant la durée de ces délégations pour une année civile, soit l'exercice 2026, à l'issue de laquelle il sera procédé, après évaluation, soit à leur prorogation, soit à leur modification puis à leur renouvellement ;
- Actant que conformément à l'article 5.4 des statuts, le Bureau rendra compte au Conseil d'administration des décisions prises en application de ces délégations selon la périodicité fixée par chaque délibération, ou à défaut, lors de la séance du Conseil d'administration la plus proche ;
- Précisant que les délégations entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU la délibération n°15/05-02-2026 du Bureau de l'EPCI de Corse du 5 février 2026 :

- Habilitant le Président de l'établissement, à signer tout acte nécessaire à la passation, l'attribution, l'exécution et la réception des marchés dont le montant est supérieur à 1 500 000 € HT par marché.
Pour les marchés à bons de commande ou marchés subséquents, ce plafond est apprécié par année.

- Habilitant le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, à signer tout acte nécessaire à la passation, l'attribution, l'exécution et la réception des marchés dans la limite d'un montant maximal de 1 500 000 € HT par marché.
Pour les marchés à bons de commande ou marchés subséquents, ce plafond est apprécié par année.

La durée et les conditions d'exercice de cette habilitation sont identiques à celles des délégations accordées par le Conseil d'administration au Bureau.

L'habilitation entre en vigueur à compter de son adoption.

- Demandant au Président ou au 1^{er} Vice-Président de l'établissement, d'informer le Bureau, lors de chaque séance, des marchés conclus, et dont la première liste est jointe en annexe ;

CONSIDÉRANT les dates prévisionnelles de réunions du Bureau de l'EPCI de Corse trop espacées pour autoriser efficacement la passation, l'attribution, l'exécution et la réception des marchés publics des marchés publics et des actes modificatifs nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la faculté du Conseil d'administration de disposer d'un pouvoir d'évocation consacré à l'article 5.4 des statuts et de reprendre à tout moment les délégations d'attributions déléguées au Bureau de l'EPCI de Corse, notamment en matière d'organisation générale et fonctionnement de l'établissement ainsi que d'approbation des contrats, conventions et marchés passés par l'établissement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR : 45

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, à signer tout acte nécessaire à la passation, l'attribution, l'exécution et la réception des marchés et des actes modificatifs, résultants des procédures listées en annexe et chacun en fonction de leurs délégations respectives ;

Accusé de réception - Mission des marchés et des
02A-999021967-20260303chacun en fonction

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

.../...

- **DEMANDE** à Monsieur le Président ou à Monsieur le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, d'informer le Conseil d'administration des marchés conclus et des actes signés, chacun en fonction de leurs délégations respectives.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 26 mars 2026

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,

**Le Secrétaire de séance
désigné par le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Jean DOMINICI

**Le Président de l'Établissement Public
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI

Marchés attribués

N°	Nature du marché	Type de procédure	Technique d'achat	Objet	Date de notification	Titulaire du Marché	Montant	Habilitation
2025-MAPA-012	Travaux	MAPA	Sans objet	Mise à niveau des infrastructures électriques du terminal maritime di Port de commerce d'Ajaccio	24/02/2026	SAS SCAE 20090 AJACCIO	Travaux : 342 995,30 € HT Maint : 20 000 € HT max/an	1er Vice-Président
2025-AOO-020	Services	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Géomètre	24/02/2026	SAELARL AGEX 20167 AJACCIO SELARL SIBELLA 2020 BASTIA	Max annuel : 120 000 €HT Max annuel : 100 000 €HT Max annuel : 115 000 €HT	1er Vice-Président
				Lot n°2 : Aéroport d'Ajaccio	24/02/2026			
				Lot n°3 : Aéroport de Figari Lot n°4 : Hôtel consulaire d'Ajaccio	24/02/2026			
2025-054	Services	MAPA	Sans objet	Maître d'œuvre pour la création d'un espace "Billetterie commune" dédié aux bateliers du port de Pêche et de Plaisance d'Ajaccio Tino Rossi	15/01/2025	SAS ORMA 20250 CORTE	123 800 €HT	1er Vice-Président

Dossiers inscrits à la CAO du 19 mars 2026

N°	Nature du marché	Type de procédure	Technique d'achat	Objet
2024-AOO-037	Travaux	AOO	Sans objet	Acte modificatif n° 1 : Réhabilitation du PDC Lot 8 CVC
2025-067	Services	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Collecte et traitement des déchets pour les besoins de la CCI de Corse Sites de Corse du Sud : Lot 4 : Hôtel Consulaire Institut Consulaire Déchets non dangereux hors verre
2025-AOO-027	Travaux	AOO	Accord-cadre à bons de commande	Travaux d'entretien, de réparation et de maintenance sur la concession aéroportuaire de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte : Lot 1 : Cloisons, doublages, ouvrages divers en Placoplatre, plâtrerie, isolation et doublage ; Faux plafonds ; Menuiseries intérieures bois Lot 2 : Vitrerie - Menuiserie aluminium Lot 3 : Courants faible et fort Lot 4 : Plomberie - Sanitaires Lot 5 : Revêtements de sol - Peintures - Façades Lot 6 : Couverture - Bardage – Etanchéité
CCIC/DC/2 025-039	Services	PN	Accord-cadre à bons de commande	Services d'entretien des surfaces en herbes de l'aéroport de Bastia-Poretta
CCIC/DC/2 025-032	Travaux	PN	Accord-cadre à bons de commande	Travaux de second-œuvre sur les ports de commerce de Bastia et de l'Île-Rousse : Lot 2 : Port de l'Île-Rousse
CCIC/DC/2 025-034	Services	PN	Accord-cadre à bons de commande	Réalisation de prestations de services pour la consolidation des équipements portuaires des ports de commerce de Bastia et de l'Île-Rousse : Lot 2 : Port de l'Île-Rousse
CCIC/DC/2 025-041	Fournitures	PN	Accord-cadre à bons de commande	Fourniture de produits d'entretien et de désinfection pour les ports de commerce de Haute-Corse : Lot 1 : Port de Bastia Lot 2 : Port de l'Île-Rousse
CCIC/DC/2 025-045	Travaux	PN	Accord-cadre à bons de commande	Aménagement, réhabilitation et consolidation des installations électriques des ports de commerce de Haute-Corse : Lot 1 : Port de Bastia
CCIC/DC/2 025-046	Services	PN	Accord-cadre à bons de commande	Maintenance, réhabilitation et entretien des installations thermiques et aérauliques des ports de commerce de Haute-Corse : Lot 1 : Port de Bastia Lot 2 : Port de l'Île-Rousse
CCIC/DC/2 025-047	Services	PN	Accord-cadre à bons de commande	Maintenance du système de sécurité incendie (SSI) des ports de commerce de Bastia et de l'Île-Rousse : Lot 1 : Port de Bastia Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-999021967-20260326-19-26-03-26_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

CCIC/DC/2 025-048	Services	PN	Accord-cadre à bons de commande	Prestations de contrôle d'accès et d'inspection-filtrage en zone d'accès restreint du port de commerce de Bastia
CCIC/DC/2 025-058	Travaux	PN	Accord-cadre à bons de commande	Confortement et l'entretien des menuiseries des ports de commerce de Bastia et de l'Île-Rousse : Lot 1 : Port de Bastia Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260326-18_26-03-26_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026